

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE COURS ANNUELS

Les présentes conditions générales de Vente régissent les rapports entre la Communauté de Communes de Grand Lieu et les usagers bénéficiaires des activités (cours de natation et activités aquatiques) au Centre Aquatique Le Grand 9 situé à Saint Philbert de Grand Lieu. L'acquiescement du tarif de l'activité valide l'inscription et implique l'acceptation du règlement intérieur et des conditions générales de ventes telles qu'énoncées ci-après :

### **1 – L'offre d'activités :**

Le Centre Aquatique Le Grand 9 de la Communauté de Communes de Grand Lieu propose une offre qui se décline ainsi :

- Des cours de natation adultes et enfants sur abonnement, à raison d'une séance par semaine excepté pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Nantes) ainsi que les jours fériés.
- Des activités sur abonnement, à raison d'une séance par semaine excepté pendant les vacances scolaires de la zone B (Académie de Nantes) ainsi que les jours fériés.  
Ces cours sont également accessibles à la séance sur réservation.

Les événements calendaires (jours fériés et vacances scolaires) sont à vérifier par les usagers.

### **2 – La tarification et les modalités de paiement :**

Les tarifs sont appliqués en référence à la délibération du Conseil Communautaire et s'entendent net en euros.

Les prix sont fixés pour une année scolaire (de septembre à juin) et sont fermes pour la durée de l'activité.

Le règlement est à effectuer en ligne lors de l'inscription ou à l'accueil du Centre Aquatique aux horaires définis.

Il peut être réalisé en une fois pour l'année, ou en 3 fois avant chaque début de trimestre. Les renouvellements de trimestres seront programmés 3 à 4 semaines avant la fin de la période (les dates précises seront communiquées aux usagers par mail).

Les trimestres sont définis chaque saison, sur la base de 10 cours minimum.

### **3 – L'inscription aux activités :**

Les inscriptions sont réalisées avant le début de la saison sur le site internet de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Les dates sont indiquées aux usagers sur le site internet de la Communauté de Communes de Grand Lieu ainsi que sur les documents d'informations et d'affichage du Centre Aquatique le Grand 9.

Pour une première inscription en école de natation, une évaluation de niveau gratuite devra être faite au préalable.

Réinscription pour l'année suivante :

- Les usagers inscrits au cours de natation sont prioritaires pour se réinscrire aux cours de l'année suivante.
- Les usagers inscrits aux activités aquatiques et résidents de la Communauté de Communes de Grand Lieu sont eux aussi prioritaires.
- Ces réinscriptions se feront sur le site internet de la Communauté de Communes selon les dates communiquées aux usagers sur le site internet de la Communauté de Communes de Grand Lieu ainsi que sur les documents d'informations et d'affichage du Centre Aquatique le Grand 9.
- Le règlement se fera en ligne ou à l'accueil du centre aquatique aux dates indiquées.

Pour les séances d'activités aquatiques sur réservation, elles se font auprès de l'accueil, toute l'année, dans la limite des places disponibles pour le mois en cours et avec un paiement avant la séance

#### **4 – Les changements, reports et annulation de cours :**

Aucun report, changement ou remboursement de cours ne sera effectué en cas d'absence ponctuelle.

Les changements définitifs de créneau se feront en fonction des places encore disponibles.

En cas d'annulation d'un cours par la direction du Centre Aquatique, la séance pourra être reportée ou remboursée afin de satisfaire le minimum de 10 cours par trimestre.

#### **5 – Les demandes de remboursement :**

Un remboursement pourra être demandé en cas :

- de dispense sportive d'au moins 5 semaines consécutives : sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une impossibilité de la pratique sportive. 4 cours de carences seront obligatoirement appliqués et ne seront donc pas remboursés.
- suite à une mutation professionnelle : sur présentation d'un justificatif.

Le remboursement étant effectué par virement bancaire par le Trésor Public de Machecoul, un RIB devra être joint à toute demande.

Le remboursement sera calculé sur la base de 10 cours par trimestre (30 cours pour l'année).

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de changement de cours (créneau horaire, activité, ...).

#### **6 – Les modalités d'accès aux bassins :**

L'accès au vestiaire est autorisé 15 minutes avant le début du cours.

L'accès au bassin est limité à la durée du cours ou de l'activité et encadré par l'éducateur sportif.

Le respect des tenues de bain autorisées ainsi que la douche savonnée avant chaque séance sont exigés.

#### **7 – Les exclusions :**

En cas de manquement grave ou répété aux dispositions du règlement intérieur du centre aquatique Le Grand 9, le directeur pourra exclure l'utilisateur du cours ou de l'activité. L'exclusion ne donne droit à aucun remboursement.

#### **8 – Les réclamations :**

Au cas où l'utilisateur constaterait l'absence ou la mauvaise qualité d'une prestation attendue, il peut en informer le directeur du Centre Aquatique par courrier (Centre Aquatique Le Grand 9 – Rue de l'Homagée – 44310 St Philbert de Grand Lieu) ou par e-mail ([grand9@cc-grandlieu.fr](mailto:grand9@cc-grandlieu.fr)).

#### **9 – Informatique – Communication :**

Les usagers sont informés de leurs droits (droits d'accès et de communication des données, droit de modification et de suppression, droit d'opposition au traitement de ses données), en application de la loi « Informatique et Libertés ».

Le Directeur, Cédric COULON